

# Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale  
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

## Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception :  
01/04/2022

Dossier complet le :  
09/05/2022

N° d'enregistrement :  
G-2022-009752

### 1. Intitulé du projet

Rejet en mer des eaux traitées de la station d'épuration de Saint Denec, en PORSPODER (29)

### 2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

#### 2.1 Personne physique

Nom

Prénom

#### 2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

PAYS d'IROISE COMMUNAUTE

Nom, prénom et qualité de la personne  
habilitée à représenter la personne morale

RCS / SIRET

2 4 2 9 0 0 0 7 4 0 0 2 5 1

Forme juridique

communauté de communes

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

### 3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
19- Rejet en mer (débit supérieur à 30m <sup>3</sup> /h)	Création d'un rejet en mer des eaux traitées de la station d'épuration de St DENEC ; traitement tertiaire UV en place depuis 2021 ; 6780 EH ; 250 m <sup>3</sup> / pdt 6 h/j
24- Système de collecte et de traitement des eaux résiduaires.	Exutoire en mer de diamètre 250, sur 35 m environ.

### 4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

#### 4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Le rejet des eaux usées de la station d'épuration de Saint Denec, en Porspoder, devait suivre les prescriptions de l'arrêté préfectoral du 19/12/2018 : Rejet dans un ruisseau busé, situé à quelques dizaines de mètres de l'anse de St Gildas, en Lanildut.

Cette solution est aujourd'hui jugée difficile, un clapet bloquant l'exutoire de ce ruisseau busé sur l'estran. L'objectif de la police de l'eau étant de rétablir cette continuité écologique, le projet initial de rejet dans le ruisseau busé aurait amené de la complexité dans le rétablissement de la continuité du ruisseau. Par ailleurs les caractéristiques de la digue supportant le RD27 semblent trop aléatoires pour supporter un fonçage direct dans l'ouvrage.

Il est donc proposé un rejet sur l'estran, en contournant l'ouvrage de digue pour s'éloigner des points de fragilité.

Une canalisation de diamètre intérieur 250 mm, sur environ 35 m, doit donc être fixée dans l'estran, pour permettre au rejet d'aboutir dans la circulation naturelle de l'exutoire du ruisseau busé. Cette canalisation sera très rapidement recouverte par l'important envasement de cette anse. Seul un ouvrage en tête de canalisation sera peut-être légèrement affleurant de la vase.

## **4.2 Objectifs du projet**

Permettre à terme le rétablissement de la continuité écologique du ruisseau de l'anse St Gildas en déconnectant le rejet de la station d'épuration de St Denec de l'aqueduc terminal emprunté par le ruisseau.

Permettre la mise en conformité de la station d'épuration de Saint Denec, en accord avec les prescriptions de l'arrêté du 19 décembre 2018, en répondant à la demande de modification du point de rejet : A l'origine le rejet était prévu dans le ruisseau busé débouchant sur l'estran. Il doit maintenant se faire sur l'estran en direct, pour ne pas entrer en conflit avec la continuité écologique du cours d'eau déjà mise à mal.

## **4.3 Décrivez sommairement le projet**

### **4.3.1 dans sa phase travaux**

1/Démontage d'un escalier en pierre en pied de perré pour passage de la canalisation, puis reconstruction de l'escalier en lieu et place.

2/Fixation de la canalisation sur les rochers semis-enfouis, dans l'estran.

3/Installation d'une tête de buse maçonnée, ou tête d'aqueduc, à l'exutoire, pour déboucher dans le fil d'eau du ruisseau de l'estran

### **4.3.2 dans sa phase d'exploitation**

Rejet en mer des eaux traitées de la station de St Denec, avec traitement tertiaire UV, soit 250 m<sup>3</sup>/h pendant 3 heures 2 fois par jour.

Compte tenu de l'effet de chasse, aucune exploitation particulière n'est envisagée à l'exutoire pour en maintenir les capacités de vidange.

#### 4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

L'ensemble du dossier de mise en conformité de la station de St Denec a fait l'objet de plusieurs arrêtés préfectoraux, entre le 1er arrêté en date du 19/12/2018 et le dernier en date du 7 avril 2021.

Dossier de déclaration au titre de la loi sur l'eau au titre de la rubrique 2.1.1.0, présenté en 2018.

#### 4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
canalisation de rejet	diamètre intérieur de 250 mm
longueur	35 m environ
superficie de l'estran impactée en phase travaux	500 m <sup>2</sup>
superficie de l'estran impactée pour l'accès au chantier	1300 m <sup>2</sup>

#### 4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s)  
d'implantation

Anse St Gildas, Lanildut

Coordonnées géographiques<sup>1</sup>

Long. 4 8 ° 2 8 ' 2 6 " 89 Lat. 0 4 ° 4 5 ' 0 2 " 64

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), b) 9° a), b), c), d), 10°, 11° a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. \_\_\_ ° \_\_\_ ' \_\_\_ " \_\_\_ Lat. \_\_\_ ° \_\_\_ ' \_\_\_ " \_\_\_

Point d'arrivée :

Long. \_\_\_ ° \_\_\_ ' \_\_\_ " \_\_\_ Lat. \_\_\_ ° \_\_\_ ' \_\_\_ " \_\_\_

Communes traversées :

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui

Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui

Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

Canalisation du rejet des eaux traitées de la station de saint DENEK, pour mise en conformité de celle ci. Travaux réalisés selon prescriptions de l'arrêté préfectoral du 19 décembre 2018 et des porters à connaissance de juillet 2020 et novembre 2021

<sup>1</sup> Pour l'outre-mer, voir notice explicative

## 5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	ZNIEFF DE TYPE 1 - Identifiant : 530006026 : ABER ILDUT Rejet hors d'une zone d'habitats remarquables (vase et roches)
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Lanildut
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le Parc Marin d'Iroise est à proximité, mais le rejet se fait hors du périmètre
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :</b>	<b>Oui</b>	<b>Non</b>	<b>Lequel et à quelle distance ?</b>
D'un site Natura 2000 ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	SITE NATURA 2000 - DIRECTIVE OISEAUX - Identifiant : FR5310072 : Ouessant-Molène SITE NATURA 2000 - DIRECTIVE HABITATS - Identifiant : FR5300018 : Ouessant-Molène
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il **susceptible** d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? <i>Appréciez sommairement l'impact potentiel</i>
<b>Ressources</b>	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Milieu naturel</b>	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Pas d'impact direct sur le milieu naturels : pas d'enjeux faune/flore sur la zone à aménager. Pas d'impact indirect en phase d'exploitation : le traitement tertiaire mis en service en 2021 permet un abattement des E. Coli à un taux inférieur aux 1000 u exigé dans l'arrêté.
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Pas d'impact direct sur le milieu naturels : pas d'enjeux faune/flore sur la zone à aménager. Les travaux se font à distance du périmètre à enjeu, à un endroit où le milieu est constitué de vase et de roches. Pas d'impact indirect en phase d'exploitation : le traitement tertiaire mis en service en 2021 permet un abattement des E. Coli à un taux inférieur aux 1000 u exigé dans l'arrêté.

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Risques</b>	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	En phase d'exploitation : le traitement tertiaire mis en service en 2021 permet un abattement des E. Coli à un taux inférieur aux 1000 u exigé dans l'arrêté. Cf avis de l'ARS en annexe : l'impact sanitaire du projet est considéré comme acceptable.
<b>Nuisances</b>	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	

	<p>Engendre-t-il des odeurs ?</p> <p>Est-il concerné par des nuisances olfactives ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des vibrations ?</p> <p>Est-il concerné par des vibrations ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des émissions lumineuses ?</p> <p>Est-il concerné par des émissions lumineuses ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Emissions</b>	<p>Engendre-t-il des rejets dans l'air ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des rejets liquides ?</p> <p>Si oui, dans quel milieu ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>eaux traitées vers le milieu marin : 250 m<sup>3</sup>/h pendant 3 h, 2 fois par jour</p>
	<p>Engendre-t-il des effluents ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	



<b>Patrimoine / Cadre de vie / Population</b>	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

**6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?**

Oui  Non  Si oui, décrivez lesquelles :

**6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?**

Oui  Non  Si oui, décrivez lesquels :

**6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :**

Le respect de l'arrêté préfectoral de mise en conformité de la station d'épuration de St Denec impose de ne pas avoir d'effets négatifs sur environnement ou la santé humaine en phase d'exploitation.

Lors des travaux, moins de 10 j normalement, les impacts putatifs concernent :

\* le déplacement de la vase de surface afin de trouver les points d'accroche de la canalisation à installer : environ 1m3/ml sur 35 ml, soit 35 m3 de vase mobilisée.

\* la circulation d'engins sur l'estran : un barrieraage sera installé afin de contraindre la zone d'accès au chantier et de giration des engins à un minimum de 1300 m<sup>2</sup>

**7. Auto-évaluation (facultatif)**

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

|

**8. Annexes**

**8.1 Annexes obligatoires**

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - <b>non publié</b> ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input checked="" type="checkbox"/>

## 8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet

## 9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus



Fait à Lanrivoaré, Le président, André TALARMIN

le, 29/03/2022

Signature